

---

# BILAN COORDINATION DE BASSIN N°3

---

Mardi 30 Mai 2017- 8h30- 12h30 - Collège Victor Schoelcher

**Intervenants : M. Vincent, IA-IPR, Mme Chambaud, chargée de mission, Mme Thomas, professeur- documentaliste, Mme Prillieux, professeur- documentaliste.**

## 8h40 : Ouverture de la réunion de bassin :

- Organisation de l'an prochain : changement éventuel de coordination, nécessité de mutualiser, de faire de l'échange de pratique et de remonter les besoins, usage du Whats'app et des réseaux sociaux, idées de sorties culturelles...
- L'idée de développer des contenus hybrides et la volonté d'une démarche plus collaborative lors des regroupements ont émergé dans le but de redynamiser les réunions d'un bassin stable mais réduit.

## 8h50 : Intervention de Perrine Chambaud :

- TraAM : thématique autour des espaces des nouveaux CDI, « architecture pédagogique » : expertise de la part des documentalistes pour les futures constructions (ex : CDI espace tiers, utilisation des réalités augmentées, site de Denis Weiss...) / Organisation : inscription au PAF, répartition par bassin, travail sur thématiques...
- Référent ressources : appel à candidature - 1 IMP sans décharge de temps : 1 h. supp./semaine. Mission : développer les usages pédagogiques via les ressources et outils numériques collaboratifs (Myriae, Eduthèque,...), favoriser la mutualisation.
- Module au numérique, FIL établissement : EMI. Proposition d'un module pour former les professeurs à l'EMI dans chaque établissement, en partenariat avec le référent numérique, afin de développer l'esprit critique... Déploiement de l'EMI en inter-disciplinaire au sein des établissements.
- Mutualisation : Edubase (accroissement de la mise en ligne de séances pédagogiques des professeurs-coordonnateurs de l'académie sur le portail national) , Padlet « Montre moi ton CDI ».
- Bilan annuel de Perrine Chambaud

Compte rendu : Mme Prillieux et Mme Thomas

- Etat des besoins PAF : difficultés autour de la politique documentaire (validation, participation des collègues...), solutions documentaires, décrypter le réel, littérature jeunesse, méthode Espère, nouvelle plateforme Pix...

### 10h30 : Intervention d'Aurélie Prillieux :

- Programme de l'après-midi : présentation de la nouvelle circulaire de missions 30 mars 2017 : progrès, zones d'ombres, analyse d'après le site « Les trois couronnes » de Pascal Duplessis. Continuité de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 sur les compétences attendues des professeurs
  - 3 missions essentielles (par rapport au protocole d'inspection du 19/02/2007 : 4 missions étaient définies) :
    - culture de l'information et des médias
    - maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires (politique documentaire, veille, volet numérique de l'établissement, travail en réseaux)
    - acteur de l'ouverture de l'établissement sur le monde culturel et professionnel (partenaires extérieurs)
- Pascal Duplessis (3 couronnes) : Débats (qualité d'enseignant du professeur documentaliste, rôles des CDI...)
  - officialisation du statut d'enseignant (pondération des heures, animation seule des séances)
  - participation aux travaux disciplinaires et inter disciplinaires
  - Accompagnement de la production d'un travail personnel d'un élève
  - activités de médiation documentaire.

### 10h50 : Intervention de M. Vincent, IA-IPR EVS :

- Présentation (arrivée en Janvier depuis la Polynésie, fonctions précédentes, choix à l'arrivée dans l'académie)
- Souligne les caractéristiques du bassin (bassin stable, et professionnalisé), insiste sur la professionnalisation et la nécessité de passer des concours au sein de l'académie
- Souligne la grande disparité des CDI de l'académie où il existe un véritable écart entre les lycées du littoral et les collèges, notamment les eple des sites isolés
- S'exprime sur la priorité des inspections donnée aux néo-titulaires et aux stagiaires
- Nécessité de défendre la fonction de professeur-documentaliste (lors des processus de changements de discipline, au niveau des représentations dans les établissements...)
- Pour se faire, la formation est primordiale qu'elle soit initiale (prépa Capes) ou continue (PAF)
- Continuité au niveau du PAF : les formations non retenues cette année seront proposées à nouveau l'an prochain.

- Travail sur l'architecture et l'organisation des CDI : importance de la participation au TraAM .  
Objectif : établir un cahier des charges pour la construction des nouveaux CDI (architecture, équipement, fonds documentaire,...)  
Mme Myriam Asselin (CLG Elie Castor, Sinnamary) souligne que ce travail a déjà été mené quinze ans auparavant, et que les préconisations confiées au rectorat, à la région...n'ont pas été suivies d'effet. Importance d'être reconnus et pris en compte en tant que professionnels, et s'inscrire dans une dynamique.
- Question de l'équipement des existants particularités de l'académie (pb de connexion internet, absence de dotation d'équipement, établissements isolés, eple et CDI vieillissants) : *élaboration de priorités avec deux établissements par an afin que M. Vincent puisse porter les projets auprès du rectorat et de la CTG, lors du premier regroupement de bassin*. Évocation de la situation financière des établissements et des dettes liées au contrat aidé et des difficultés de financement de projets, et les évolutions depuis l'arrivée de la collectivité unique (inadéquation du matériel livré par rapport aux besoins et demandes...)
- PPCR : présentation des nouvelles modalités d'inspection :
  - 4 rendez-vous de carrières
  - décidé par la DRH et la DPE2 en fonction de l'échelon du fonctionnaire (6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelon)
  - ou à la demande du chef, du fonctionnaire, ou de l'IA-IPR
  - Possibilité de gagner 1 an à chaque rendez-vous de carrière
  - Inspection partagée : IA-IPR + chef d'établissement (entretien)
  - IPR choisira 30 % du corps qui obtiendra un avancement
  - rendez-vous de carrière déconnecté de la progression de carrière, sauf pour le 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> échelon.
  - Possibilité de demander une inspection en dehors pour des situations particulières (ex : pour dossier pour l'AEFE...).
  - L'IPR viendra en visite prévue un mois à l'avance, et dans les six semaines, le chef d'établissement recevra le professeur documentaliste en entretien.
  - Développement de l'autonomie et de l'évaluation positive, avec un bilan plus général. Outil d'aide au pilotage des établissements (l'autonomie implique des choix de l'équipe pédagogique et une responsabilité qui sera évaluée). Demande des professeurs documentalistes d'une liste indicative de documents nécessaires à l'inspection.

12h30 : Fin de la réunion de bassin.

-